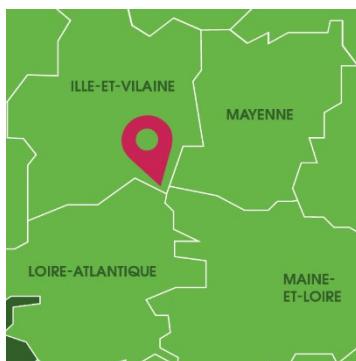


Parc éolien Fééole



Infos clés

Parc éolien (4 éoliennes)
Puissance : 12,9 MW
Production : 35 600 MWh/an
Investissement total : 24 M€
Mise en service : 2025



+ d'info sur le label :
<https://energie-partagee.org/label>

Les dates clés

2018
Permis de construire accordé et recours déposé par les riverains

Avr 2022
Rejet du recours par la Cour d'Appel de Nantes

T1 2024
Attribution des marchés nécessaires à la construction

Sept 2024
Démarrage des travaux

Été 2025
Mise en service des éoliennes et injection des 1ers électrons dans le réseau



Présentation

D'un collectif citoyen...

En 2010, les élus·es de Roche aux Fées Communauté (Ille-et-Vilaine) organisent une réunion publique pour évoquer la possibilité d'installer des éoliennes dans des champs classés « Zone de développement éolien » (ZDE). Une quinzaine de citoyens s'emparent de l'idée, et fondent l'association Énergie des Fées. Objectif : porter un projet de transition énergétique utile au développement économique de leur territoire.

En 2012, ils se structurent au sein de la SAS Féeeole. Entre 2013 et 2015, différentes études d'impact sont menées, qui concluent à l'absence de nuisance des futures éoliennes sur la faune, la flore, ainsi qu'au niveau acoustique. En parallèle, la SAS fait réaliser une étude du potentiel éolien.

... à un partenariat mixte

En 2018, le permis de construire est accordé, mais une mauvaise surprise survient : des riverains déposent un recours. Il est purgé en 2022 par la cour administrative d'appel de Nantes, mais cette année-là, la guerre entre la Russie et l'Ukraine plonge le monde dans la crise énergétique. La hausse des intérêts d'emprunt et du prix des éoliennes nécessite de nouveaux partenaires pour concrétiser le projet.



Les acteurs du projet

À l'origine du projet

Le collectif citoyen s'empare du projet Féeeole en autonomie, en mobilisant les différents acteurs : il va à la rencontre des propriétaires des parcelles pressenties pour accueillir le parc, organise des réunions d'information et de mobilisation des investisseurs, détermine les aspects techniques, commande les études de faisabilité et d'impact...

Ces étapes sont rendues possibles grâce au capital de 527 000 € collecté auprès de l'association et ses membres fondateurs, mais aussi de 20 nouveaux actionnaires (3 sociétés, 10 CIGALES et des citoyens) rentrés au fur et à mesure dans la société.

Pour l'élaboration du dossier de demande de permis de construire, le collectif s'appuie sur Energiequelle (anciennement P&T Technologie), développeur historique et assistant à maîtrise d'ouvrage du projet.

Les associés décident alors de vendre 60 % de leurs actions à un collectif d'institutionnels.

Le 12 juillet 2023, Énergie Partagée Investissement, la SEM locale Energ'iV et la SEM SIPEnR entrent au capital de la SAS Féeeole. Cette acquisition permet aux actionnaires citoyens – à présent regroupés au sein de Féeeole Développement Citoyen (FDC), qui conserve 40 % des actions – de garantir le caractère citoyen et public de l'installation.

Il aura fallu 15 ans au projet pour aboutir, avec une mise en service des 4 éoliennes et une inauguration durant l'été 2025. Le modèle économique repose pour l'heure sur la revente totale de l'électricité, mais la piste initiale d'une boucle d'autoconsommation collective n'a pas été abandonnée.



« Le collectif a traversé une période de scission en 2020. Certains souhaitaient vendre le parc, d'autres maintenir un modèle citoyen. Ce dernier courant a prévalu. L'entrée de la communauté de communes au capital de FDC a transformé la structure en véritable holding territoriale. Cette évolution permettra d'explorer d'autres projets d'énergie renouvelable et de financer des initiatives locales en faveur de la transition écologique. »

Erwan Boumard – Directeur d'Énergie Partagée

Du développement à la construction

En 2020, afin de permettre l'entrée d'actionnaires institutionnels dans le projet, la société Féeeole Développement Citoyen (FDC) est créée, la SAS Féeeole, désormais Féeeole Exploitation, restant la société de projet.

Après l'entrée au capital d'Énergie Partagée Investissement, de la SEM Energ'iV et de la SEM SIPEnR, qui apportent leur expérience et savoir-faire (et un financement citoyen de 1,58 million d'euros du côté d'Énergie Partagée Investissement), le contrat d'achat et de maintenance des 4 éoliennes est signé avec la société Nordex. Un contrat de crédit bancaire est signé dans un même temps.

Energiequelle est en charge de l'attribution des autres marchés nécessaires à la construction, notamment ceux liés au génie civil, aux infrastructures d'accès et aux réseaux électriques.

En exploitation

Féole Exploitation supervise l'exploitation des installations, avec pour agrégateur Sorégie. Les associés poursuivent l'exploration de la vente directe de l'énergie produite : une des quatre éoliennes pourrait être réservée dans le futur à de l'autoconsommation collective, afin de faire bénéficier les communes, entreprises et habitants du territoire d'un prix de l'énergie décorrélé des fluctuations du marché.



 **Féole Développement Citoyen** est une société de holding citoyenne issue de l'association citoyenne Énergie des Fées fondée par 15 citoyens, puis de la SAS Féole, dont elle possède aujourd'hui 40 % des parts. En 2023, Roche aux Fées Communauté entre à son capital.



 **Energ'iV**
Bâtir l'avenir en énergie,
c'est agir pour nous.



Sipenr
Energies Renouvelables
Publiques & Citoyennes

La **SEM SIPEnR**, émanation du Syndicat d'Energie d'Ile de France (SIPPEREC), de la Caisse des dépôts et consignations et d'acteurs publics et citoyens de l'énergie, SIPEnR a pour vocation le développement, le financement et l'exploitation de moyens de production d'énergies renouvelables partout en France.



**Roche aux Fées Communauté**
est un territoire labellisé
« Territoire à Énergie Positive »
(TEPOS), impliqué dans le
développement des énergies
renouvelables, qui soutient historiquement la filière
éolienne et s'implique directement dans le
montage de projets d'EnR locaux.



ÉNERGIE PARTAGÉE projets citoyens de production d'énergies renouvelables et de maîtrise de l'énergie partout en France. Il a investi dans le parc de Féole via son outil de financement Énergie Partagée Investissement.

Un projet innovant

Un gros travail technique et juridique a été effectué pour mettre en place une autoconsommation collective, couplée à une recherche d'autoconsommateurs (entreprises, collectivités). Ces derniers étant trop peu nombreux pour rendre le projet économiquement viable, la valorisation par tarif de rachat de la CRE a été privilégiée. Cependant, la faisabilité d'une boucle locale ayant été démontrée, les associés entendent rouvrir le dossier d'ici 2 ou 3 ans lorsque les tarifs d'électricité seront plus favorables. Cela ferait de Féole la première autoconsommation collective éolienne citoyenne.

Partenariat mixte : un modèle d'équilibre

Le parc éolien de Féole est porté par une alliance d'acteurs aux intérêts parfois différents, mais qui fonctionnent ensemble dans un dialogue permanent. Un Comité de suivi annexe, composé d'un élu représentant des 4 communes impliquées, 4 représentants de Féole, 4 riverains et 1 agriculteur, témoigne également d'une volonté de rassembler fortement autour du parc et de fluidifier la communication avec toutes les personnes concernées.





« L'une des grandes leçons de Fééole, c'est qu'avoir à la fois des citoyens et des personnes morales autour de la table est un excellent mix. Cela garantit un bon équilibre dans les décisions et permet de garder le cap au niveau de l'intérêt général, sans occulter la rentabilité. Nous privilégions désormais cette configuration dans tous les projets dont nous devenons actionnaires ! »

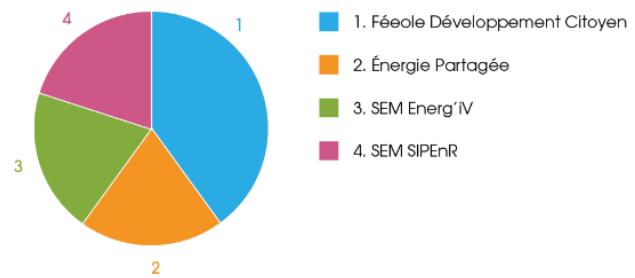
David Clausse - Directeur général d'Energ'iV et
Président de Féole Exploitation

Un modèle d'indemnisation exemplaire

Les modalités de participation au projet ont été pensées pour que chaque propriétaire et exploitant agricole y trouve son compte : indemnisation de tous les propriétaires ; mutualisation définie entre les propriétaires recevant une éolienne sur leur parcelle et les autres ; partage égalitaire de l'indemnisation entre l'agriculteur exploitant et le propriétaire des parcelles d'implantation de chaque éolienne.

Répartition du capital

Les citoyens et Roche aux Fées Communauté, regroupés au sein de Féole Développement Citoyen, possèdent 40 % du capital de Féole Exploitation. Les 60 % restants sont partagés à part égale (20 %) entre Énergie Partagée Investissement, la SEM Energ'iV et la SEM SIPEnR.



Gouvernance

La direction de Féole Exploitation est assurée par un Comité de Pilotage d'une dizaine de personnes, représentant les différents actionnaires. Le droit de vote y est proportionnel au nombre d'actions détenues, ce qui permet aux associés de Féole Développement Citoyen de conserver une part importante dans la gouvernance. Au sein de Féole Développement Citoyen, toutes les décisions sont prises selon la règle « 1 associé = 1 voix ».

Autres spécificités

Le projet possède une forte dimension pédagogique et environnementale. En plus d'avoir impulsé la mise en place du parc éolien, l'association Énergie des Fées mène des actions de sensibilisation aux économies d'énergie sur le territoire et anime des interventions portant sur la connaissance des EnR et de la transition énergétique dans les écoles. Elle est labellisée en ce sens par l'Éducation Nationale.

Au niveau environnemental, des études complémentaires à celles initialement réalisées seront menées après la mise en service, notamment sur l'impact des éoliennes sur les chauves-souris (chiroptères). Le parc pourra être bridé si nécessaire pour limiter ces impacts.



Porteurs et financeurs du projet LIFE



Énergie Partagée fédère, accompagne et finance les initiatives de production d'énergie renouvelable portées et maîtrisées par des collectifs citoyens et des collectivités locales.



LIFE20 GIC/FR/001820 -LIFE_LETsGO4Climate
The LIFE_LETsGO4Climate project has received funding from the LIFE Programme of the European Union. Le projet LIFE_LETsGO4Climate est co-financé par le Programme LIFE de l'Union Européenne.

Plus d'informations sur :

> Life-letsgo4climate.eu

430 projets suivis

500 adhérents

13 réseaux régionaux

www.energie-partagee.org

